

\*\*\*  
HOTEL DE B CHARME  
CHATEAU DE BEAUREGARD

### ***Le gîte Lou Majisträu***

*Dans le parc boisé du château de Beauregard, un îlot de verdure surplombe St Girons, l'ancien pavillon de chasse a été aménagé en gîte.*

*Charmant, il convient à une famille ou à un groupe de 6 personnes.*

*Totalement indépendant du château, il jouit en partie des avantages du domaine: piscine, ombre des grands arbres, lumière du sud.*

*Séjournant à Beauregard vous ne manquerez pas la table de l' Auberge d'antan*

*et*

*le SPA de l'hôtel, accessible sur réservation.*

- *salon , salle à manger*
- *cuisine équipée*
- *2 chambres 1er étage sans ascenseur ( 3 lits double ou 6 lits single), 1 lit bébé*
- *2 WC, 2 salles de bain (douche)*
- *meubles de jardin, barbecue*
- *Chauffage, eau et gaz inclus*
- *Linge de lit, de maison et de toilette fournis changés une fois par semaine*
- *accès internet gratuit, télévision (bouquet canal +)*
- *accès à la piscine ouverte entre 8h et 20h de mai à septembre*

### ***Tarifs***

*Arrivée 16h, départ avant 11h.*

<i>1 nuit</i>	<i>240€</i>
<i>2 nuits</i>	<i>420€</i>
<i>+ de 2 nuits</i>	<i>150€ la nuit</i>

### ***Options***

*Service hôtellerie: 15€/jour*

*Petit déjeuner au château: 13€/pers*

*Accès au SPA sur réservation: 22€/pers les 55 minutes*

*Possibilité de modelage*

\*\*\*  
HOTEL DE B CHARME  
CHATEAU DE BEAUREGARD

**CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE Gîte Lou Majisträu**

Entre les soussignés :

● **CHATEAU DE BEAUREGARD**

*Avenue de la Résistance  
09200 SAINT GIRONS*

*dénommé le bailleur d'une part.*

Et

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tel : ..... E-mail : .....

*dénommé le preneur d'autre part.*

Nombre d'adultes : ..... Nombre d'enfants : .....

Organisation des lits: ..... single ..... double

*Il a été convenu d'une location saisonnière pour la période du ..... au .....*

*Montant du loyer : ..... charges comprises,  
dont taxe de séjour 0,80 par personne (personne de + de 13 ans) et par jour.*

*Un acompte de 30% a été versé par le preneur à la réservation, soit .....*

*Le solde de ..... sera à verser le jour de la remise des clés, ainsi qu'un chèque de dépôt de  
garantie de 200€ (ce dépôt est restitué dans un délai n'excédant pas 15 jours).*

*Ci-joint les conditions générales de location (en 2 exemplaires dont 1 à retourner signé), le descriptif des  
lieux loués.*

*Fais en 2 exemplaires à Saint - Girons le .....*

\* \* \*  
HOTEL DE B CHARME  
CHATEAU DE BEAUREGARD

**CONDITIONS GENERALES Gîte Lou Majisträu**

*Les heures d'arrivée sont prévues entre 16h et 20h.*

*(contacter le propriétaire ou son représentant pour une arrivée à une heure différente).*

*Les heures de départ sont prévues **au plus tard à 11h00.***

*Article 1 : Durée du séjour*

*Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.*

*Article 2 : Conclusion du contrat*

*La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30 % du montant total de la location et le contrat signé.*

*Le contrat est retourné signé par le propriétaire dès réception de l'acompte. La location conclue entre les parties au présent acte ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, personnes physiques ou morales, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à ce dernier alinéa serait susceptible d'entraîner la résiliation immédiate de la location aux torts du locataire, le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.*

*Article 3 : Annulation par le locataire*

*Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée*

*a) Annulation avant l'arrivée dans les lieux*

*L'acompte reste acquis au propriétaire si l'annulation intervient moins de 15 jours avant la date de séjour.*

*Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de son gîte. Le montant de l'acompte reste acquis au propriétaire.*

*b) Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire, il ne sera procédé à aucun remboursement.*

*Article 4 : Annulation par le propriétaire*

*Le propriétaire reverse au locataire l'intégralité des sommes versées.*

*Article 5 : Arrivée*

*Le locataire doit se présenter le jour précisé et l'heure mentionnée sur le présent contrat.*

*En cas d'arrivée tardive ou différée, le locataire doit prévenir le propriétaire.*

*Article 6 : Règlement du solde*

*Le solde sera à verser le jour de la remise des clés, ainsi qu'un chèque de dépôt de garantie de 200€*

*(ce dépôt est restitué dans un délai n'excédant pas 15 jours) plus un chèque de 50€ de forfait ménage.*

*Article 7 : État des lieux*

*Un inventaire est établi par le locataire à l'arrivée et au départ du gîte. Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du gîte à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ. Le montant des éventuels frais de ménage est établi sur la base de calcul mentionnée dans le contrat de location.*

*Article 8 : Dépôt de garantie ou caution*

*Un dépôt de garantie dont le montant est indiqué sur le présent contrat est demandé par le propriétaire. Il est à verser en même temps que le solde du séjour. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge de preneur. Après l'établissement contradictoire de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué dans un délai n'excédant pas 15 jours, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.*

*Article 9 : Utilisation des lieux*

*Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux.*

*Article 10 : Capacité*

*Le présent contrat est établi pour une capacité maximum de personnes. Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil, le propriétaire peut refuser les personnes supplémentaires. Toute modification ou rupture de contrat sera considéré à l'initiative du client.*

*Article 11 : Animaux*

*Le présent contrat précise que le locataire ne peut pas séjourner en compagnie d'un animal domestique. En cas de non respect de cette clause par le locataire, le propriétaire peut refuser le séjour. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera effectué.*

*Article 12 : Assurances*

*Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.*

*Article 13 : Paiement des suppléments*

*En fin de séjour, le locataire doit acquitter auprès du propriétaire, les options non incluses dans le prix.*

*Le bailleur*

*Le locataire (lu et approuvé)*